

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
concernant**

**La réponse au postulat de Madame la Conseillère Hélène Grand
concernant l'implantation de dispositifs de collecte et de tri des
déchets de type «EcOpoint».**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 2 mars 2009 à l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames Hélène Grand-Greub, Marinette Nicollin, Josy Tessa, Chantal Guibert (en remplacement de M. Martin Baragaño), la soussignée désignée rapportrice (en remplacement de M. Sylvain Pittet), et de Messieurs Steves Buchs, Yvan Gindroz, Jean-Louis Vial, et Jérôme Wulliamoz (en remplacement de M. Maximilien Bernhard).

La délégation municipale était composée de Monsieur Le Municipal Marc-André Burkhard et de Monsieur Sandro Rosselet, directeur du service travaux et environnement (STE). Nous les remercions pour leurs éclaircissements et leurs réponses.

Utilités des ecopoints

Les ecopoints ont des avantages et des inconvénients qui peuvent surprendre après analyse. Si le but apparent des ecopoints est d'améliorer le tri des déchets urbains, il n'y a en réalité qu'un petit volume de déchets qui est récupéré. L'atout de ce système est avant tout dans son aspect communicationnel: les ecopoints véhiculent l'image d'une ville qui a à cœur sa propreté et le respect de l'environnement. Ils jouent aussi un rôle de «rappel» pour le tri des déchets ménagers. Cet aspect peut être un excellent outil pour les campagnes de sensibilisation au tri.

Autres expériences

Des ecopoints ont été installés à Lausanne et plus récemment à Nyon. Cette dernière ville est très enthousiasmée par ce concept. Elle a même développé un ecopoint mobile pour s'adapter au mieux des demandes, mais aussi pour surprendre les passants à différents endroits.

Première ville vaudoise à avoir installé ces ecopoints, Lausanne va désormais les retirer, car les ressources et les coûts de ce système sont trop importants pour le bénéfice retiré.

Lausanne pourrait d'ailleurs être intéressée à nous vendre à bon prix ses ecopoints, même si, au moment où la commission se regroupait, aucune approche de STE n'avait encore été entreprise. Yverdon pourrait donc les récupérer tout en y ajoutant par la suite son propre style graphique.

A relever encore que Morges a mis l'accent sur les minis déchetteries en ville, directement intégrées à la collecte des déchets ménagers.

D'autres solutions existent encore, comme le tri à posteriori des poubelles urbaines. Ce système de recyclage est mis en place par une grande partie des villes suisses. Elles en ressortent le verre le plus souvent. Yverdon n'a pas mis en place ce type de système.

Phase test

Les quatre emplacements proposés par STE ont été choisis sur la base de constatations usuelles de la voirie. La promenade Auguste Fallet a beaucoup d'utilisateurs à midi. Le point à la rue de la Plaine, près du Château, a l'avantage d'être au centre-ville tout en n'étant pas dans les rues piétonnes, où les commerçants pourraient s'opposer à l'installation d'un ecopoint devant leur devanture. Il était en outre difficile d'imaginer un emplacement sur la place Pestalozzi. Vers le Check Point, l'ecopoint sera dans un passage très fréquenté, notamment par les apprentis et écoliers. La gare aura elle aussi son ecopoint, lieu de passage par excellence.

La phase test commencera par 2 containers, puis par 4. Les ecopoints seront fixés à des socles. Il n'est pas exclu de procéder de la même manière que Nyon, en s'appropriant un ecopoint mobile pouvant être déplacé dans le centre-ville.

Conclusions

Convaincus que le dispositif de tri type «EcOpoint» sera un atout pour la ville dans sa politique de communication de gestion des déchets, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité ce préavis tel que présenté.

À ce vote, ils ajoutent quatre vœux, soutenus également à l'unanimité, soit :

- tout mettre en œuvre pour «recycler» les containers de Lausanne;
- commencer directement la phase test avec 4 ecopoints, dans une logique de cohérence et d'efficacité dès le départ;
- disposer d'un ecopoint mobile (pour les différentes fêtes ou les Rives du Lac);
- mettre en avant ces acquisitions par une campagne de communication.

Yverdon-les-Bains, le 20 mars 2009



Carmen Tanner